

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Eurolan FK 30, Komp. B**

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10359-b/6

Emploi de la substance / de la préparation Chimie de la construction

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique Xn; R 20/22	25 - 50%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C, Xn; R 21/22-34-43-52/53	25 - 50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylènebis(méthylamine) C, Xn; R 20/22-34-43-52/53	25 - 50%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



C Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin : néant**Risques** Risque de perforation gastrique

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.**Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Ammoniac (NH₃)**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 2)

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

[illegible]

Valeur Unité

1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)

VME ()	Valeur momentanée: 0,1 mg/m³
--------	------------------------------

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 3)

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	aminée

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 200°C (DIN 53171)

Point d'inflammation: > 100°C (ISO 2719)**Température d'inflammation :** > 350°C (DIN 51794)**Température de décomposition :** > 250°C (DIN 53171)**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Pression de vapeur à 20°C:** 0,3 hPa**Densité à 20°C:** 1 g/cm³ (ISO 2811)**Masse volumique:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :**

entièrement miscible

valeur du pH à 20°C: 11 (DIN 19261)**Viscosité :**

dynamique à 20°C:	20 mPas (DIN 53019)
cinématique :	Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non applicable.**Indications complémentaires** Aucune.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides
Produits de décomposition dangereux :

Gaz/vapeurs corrosifs

Ammoniac

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
100-51-6 Alcool benzylique			
Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	4178 mg/l (rat)	
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit)	
1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)			
Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)	

Effet primaire d'irritation :
de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement corrosif.**Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Indications toxicologiques complémentaires :

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :
Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.
Comportement dans des compartiments de l'environnement :
Mobilité et potentiel de bio-accumulation :
100-51-6 Alcool benzylique

Bioakkumulation 1,1 log Pow (-)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Bioakkumulation 0,79 log Pow (-)

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 5)

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :**

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation	
100-51-6 Alcool benzylique	
EC 10	400 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/96h	640 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))
LC50/48h	645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
	460 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
EC 10/18h	1120 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	37 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))
LC50/48h	185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrafisch))
1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)	
EC50/48h	16 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation	
100-51-6 Alcool benzylique	
EC 50 (3h)	79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Autres indications :

100-51-6 Alcool benzylique	
BSB (5)	1550 mg O ₂ /g (-)

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 6)

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
Indice Kemler :

8 (C7) Matières corrosives.

No ONU:

80

Groupe d'emballage :

2735

Etiquette de danger

II

Désignation du produit :

8

2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine), ISOPHORONEDIAMINE)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
**Classe IMDG/GGVmer :**

8

No ONU:

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

II

No EMS :

F-A,S-B

Marine Pollutant:

Non

Désignation technique exacte :

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine), ISOPHORONEDIAMINE)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
**Classe ICAO/IATA :**

8

No ID UN :

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

II

Instr. d'emballage passager:

818

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

(suite de la page 7)

Instr. d'emballage cargaison:

820

Désignation technique exacte :

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine), ISOPHORONEDIAMINE)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :


C Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

m-phénylenebis(méthylamine)

Alcool benzylique

Phrases R :

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Prescriptions nationales :
Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 9)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 30, Komp. B

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. (suite de la page 8)

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F